



Patricia Bruckner, Chef du Secrétariat
Secrétariat de la Commission de la Moselle
Franz-Ludwig-Strasse 21
D-54290 Trèves
Tél. : +49 651 97 94 16 – 14
Télécopie : +49 651 / 97 94 16 – 20
Mail : p.bruckner@moselkommission.org
<http://www.commission-de-la-moselle.org>

Session plénière de la Commission de la Moselle le 26/06/2014

La Commission de la Moselle est une institution internationale en charge des intérêts de la navigation mosellane. Des représentants des Etats riverains de la Moselle (Allemagne, France et Luxembourg) se rencontrent à échéance régulière, afin d'analyser des sujets spécifiques et de prendre des décisions qui lient également les Etats nationaux.

Il existe divers organes de travail au sein de la Commission de la Moselle, en charge de thématiques précises. Au cours de leurs réunions, ces organes élaborent des propositions de solutions. Ces propositions de décisions sont alors soumises aux délégués de la Commission de la Moselle pour approbation.

Le 26 juin 2014 a eu lieu la session plénière de la Commission de la Moselle à Trèves.

Le Comité de Police de la Navigation et du Balisage du Chenal vérifie régulièrement si le règlement valable pour tous les usagers de la Moselle, le Règlement de Police pour la Navigation de la Moselle (RPNM), est encore d'actualité ou si des modifications sont de rigueur.

Les bateaux à passagers ont la possibilité de se faire écuser prioritairement, afin qu'ils puissent respecter le planning proposé aux passagers.

Les modalités de ce droit de priorité, contenues dans l'article 6.29 du RPNM, ont été adaptées afin d'optimiser la gestion.

Les nouvelles modalités entreront en vigueur le 01/09/2015.

Le Comité de Police a également proposé de rendre obligatoire sur la Moselle, à partir du 01/01/2016, l'équipement et l'utilisation de l' AIS Intérieur et de l' ECDIS Intérieur, qui sera obligatoire sur le Rhin fin 2014.

L' AIS Intérieur est un système permettant de transmettre automatiquement des informations quant à la position d'un bateau et d'autres renseignements pertinents à d'autres bateliers.

Grâce à l' ECDIS Intérieur, il est possible de visualiser, à l'aide d'une carte électronique, des informations utiles pour naviguer.

On accroît la sécurité pour le trafic et les usagers en introduisant ces deux systèmes sur la Moselle.

La Commission de la Moselle fixe les tarifs des péages sur la Moselle.

Le Comité des Péages examine selon des règles très précises et eu égard de l'évolution du trafic sur la Moselle, si ces tarifs doivent être adaptés ou non.

La navigation mosellane souffre encore des conséquences de la crise économique mondiale. Afin de ne pas désavantager le mode de transport propre de la navigation intérieure, la Commission de la Moselle a décidé de maintenir les tarifs à leurs niveaux actuels tout en analysant une adaptation structurelle.

La Commission travaille étroitement avec d'autres institutions intergouvernementales pour le développement de la navigation fluviale.

Les liens avec la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) seront encore renforcés par la remise officielle d'un arrangement de coopération entre les deux commissions fluviales du Président en fonction de la Commission de la Moselle, Max Nilles, et le Secrétaire Général de la CCNR, Hans van der Werf.



Patricia Bruckner, Chef du Secrétariat
Secrétariat de la Commission de la Moselle
Franz-Ludwig-Strasse 21
D-54290 Trèves
Tél. : +49 651 97 94 16 – 14
Télécopie : +49 651 / 97 94 16 – 20
Mail : p.bruckner@moselkommission.org
<http://www.commission-de-la-moselle.org>



Max Nilles, Hans van der Werf

Max Nilles a dit : « *La conclusion de cet accord sous présidence luxembourgeoise signifie le début d'une nouvelle ère de collaboration européenne après l'accord de coopération initial de 2008 entre nos deux instances. Cet accord est orienté vers une meilleure utilisation des ressources et une plus grande intégration de la navigation fluviale dans la chaîne logistique en renforçant notamment l'observation du marché mosellan.* »

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les activités du Secrétariat et sur l'évolution du trafic sur la Moselle sous www.commission-de-la-moselle.org.

Vous y trouverez le rapport d'activités 2013 et le rapport sur le trafic 2013 – tous les deux établis par le Secrétariat – à télécharger.

A propos de la Commission de la Moselle :

La Commission de la Moselle ayant son siège à Trèves a été créée fin 1962 sur la base de la Convention de la Moselle, afin de promouvoir les intérêts de la navigation mosellane. Sa tâche principale consiste à mettre en place les conditions optimales pour la navigation mosellane et de veiller à la sécurité et au bon ordre de la navigation.

La Commission de la Moselle dispose d'un Secrétariat permanent qui la soutient dans ses tâches et missions.